

MAIRIE DE VENTISERI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Lettre aux parents d'élèves des écoles publiques concernant les futurs rythmes scolaires.

Ventiseri, le 09 juillet 2014

Chers parents,

Comme vous le savez, une réforme des rythmes scolaires a été décidée au niveau national dans le but d'alléger le temps journalier des apprentissages des élèves et de refondre l'organisation de la semaine scolaire.

Selon les directives de l'Education Nationale, le temps d'enseignement reste de 24h par semaine mais il sera réparti sur 4 jours et demi au lieu de 4.

S'y ajouteront chaque semaine 1h d'activités pédagogiques complémentaires conduite par les enseignants et 3h d'activités périscolaires (ou **TAP**) placées sous la responsabilité de la commune et encadrées par des animateurs et intervenants qualifiés, **le jeudi après-midi**.

Vous êtes nombreux à vous poser légitimement des questions quant à ces changements et à leur impact sur la vie des enfants à l'école et en dehors de l'école ainsi que sur les plannings personnels de chaque famille.

Cette réforme n'a pas été des plus aisées à mettre en place, compte tenu des contraintes diverses et variées de toutes les parties.

Néanmoins, nous sommes en mesure de vous proposer aujourd'hui des activités diverses et variées, et souhaitons que cette rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions pour vos enfants.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe :

- le planning de la rentrée comprenant les horaires d'écoles, de garderie, de cantine et de **TAP** (temps d'activités périscolaires) mises en place par la commune.
- la fiche d'inscription ainsi que la liste des pièces à fournir avant le 4 août 2014. (Téléchargeable également sur le site de la commune www.ventiseri.fr).

MAIRIE DE VENTISERI

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- Concernant l'organisation des TAP :

- La participation aux **TAP** n'est pas obligatoire.
- Cependant la présence devient obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit (fiche d'inscription jointe).
- L'inscription doit être remise en mairie 1 mois avant le début de chaque cycle (les cycles sont les périodes comprises entre les vacances scolaires).
- Les inscriptions ne pourront être validées en cas de retard dans la remise de la fiche.
- Les enfants inscrits participeront à chacun des 5 parcours proposés au cours de l'année. La composition des groupes sera fixée par tranche d'âge mais n'est pas laissée au libre choix, en raison des contraintes d'organisation.
- Le tarif des TAP : les activités périscolaires sont gratuites pour les enfants résidents de la commune. Le Tarif sera de 10€ par cycle concernant les enfants non-résidents.
- Il est précisé que seuls les enfants inscrits aux TAP pourront fréquenter la cantine le jeudi.

Enfin il vous est précisé que les deux principes suivants seront demandés aux enfants inscrits aux **TAP** :

Charte de bonne conduite :

*« Je me comporte correctement pendant l'activité »,
« j'écoute ce que l'encadrant me dit et je lui obéis ».*

Les enfants étant placés sous votre autorité, les manquements à ces règles de bonne conduite pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Je suis convaincu pour ma part que cette rentrée se déroulera dans les meilleures conditions avec la participation et la bonne volonté de tous.

Vous pouvez contacter mes services ou consulter notre site internet pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, chers parents, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



François TIBERI